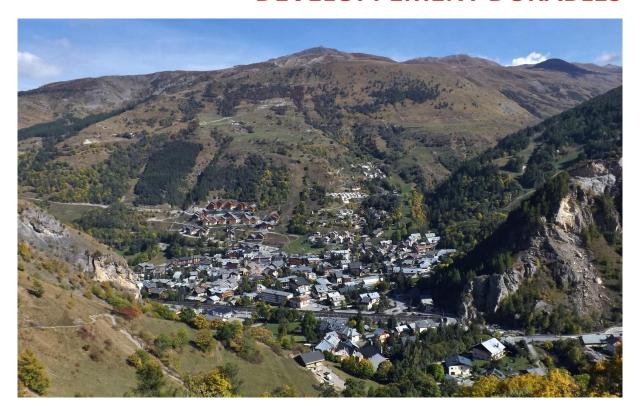
PLU



Plan Local d'Urbanisme

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Projet débattu en Conseil Municipal le 22 mai 2025

Projet arrêté le : Projet approuvé :









Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols [...] le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

[...]

Article L.151-5 du Code de l'Urbanisme

Document qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 12 prochaines années, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, aussi appelé le PADD, est le document dans lequel la municipalité déclare ses intentions et s'engage sur des objectifs en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la « clé de voute » du Plan Local d'Urbanisme, faisant le lien entre les constats et les enjeux issus du diagnostic et les documents règlementaires que sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement graphique et le règlement écrit qui l'accompagne.



AXE 1. RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR UNE VIE A L'ANNÉE ET PRÉSERVER L'ESPRIT VILLAGE

Orientation 1. Relancer la croissance démographique en se tournant principalement vers le logement permanent

Orientation 2. Adapter l'offre d'habitat et répondre à la diversité des besoins de la population locale

Orientation 3. Conforter et développer l'armature des équipements, commerces et services de proximité

Orientation 4. Fluidifier les déplacements et améliorer le stationnement

AXE 2. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Orientation 1. Préserver l'armature écologique du territoire

Orientation 2. Protéger et valoriser les ressources naturelles

Orientation 3. Prendre en compte les risques naturels et limiter les risques de pollution

Orientation 4. Agir en faveur de la transition énergétique

AXE 3. MAINTENIR, PRÉSERVER ET VALORISER LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

Orientation 1. Valoriser le grand paysage

Orientation 2. Mettre en valeur l'identité de Valloire à travers son patrimoine

Orientation 3.Préserver la qualité du cadre urbain de la commune

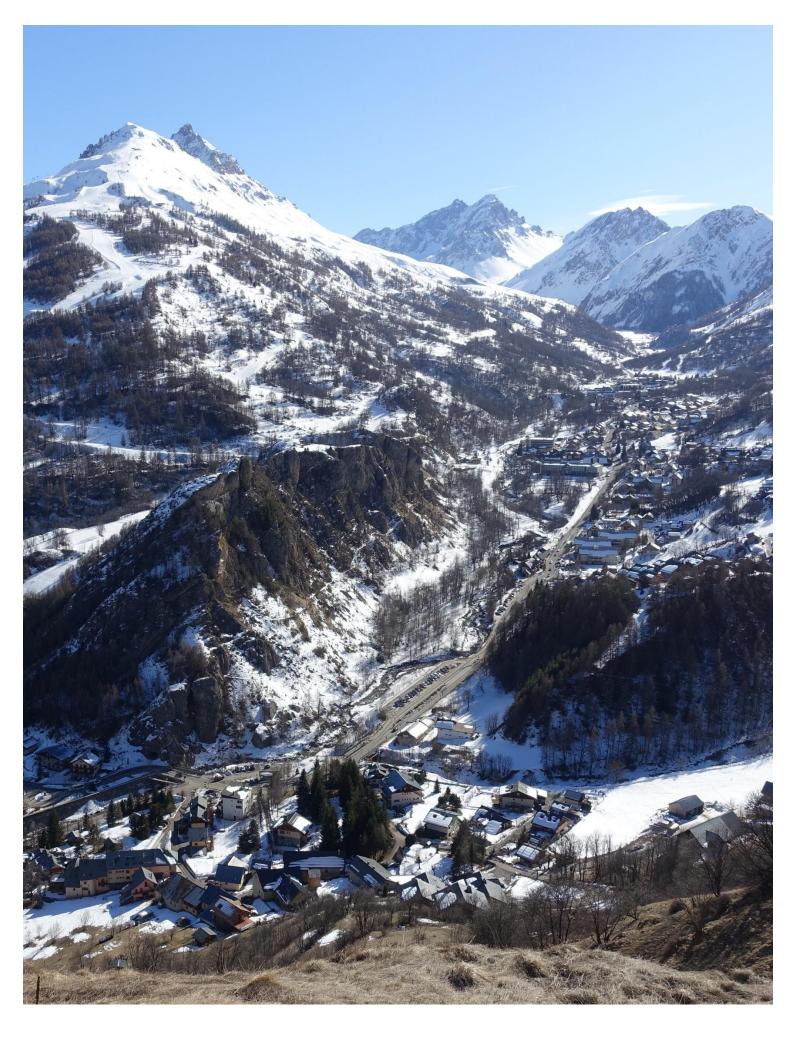
AXE 4. PERENNISER ET DÉVELOPPER LE MODELE ECONOMIQUE LOCAL

Orientation 1. Consolider et diversifier l'économie touristique pour répondre aux défis de demain

Orientation 2. Renforcer l'offre d'hébergement durablement marchand

Orientation 3. Soutenir l'activité artisanale locale

Orientation 4. Préserver l'activité agricole vecteur d'une dynamique économique et sociale



AXE 1. RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR UNE VIE A L'ANNÉE ET PRÉSERVER L'ESPRIT « VILLAGE »

ORIENTATION 1.

RELANCER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EN SE TOURNANT PRINCIPALEMENT VERS LE LOGEMENT PERMANENT

La commune de Valloire compte au recensement 2021, 1080 habitants. Si la commune a connu une croissance démographique soutenue jusqu'à la fin des années 1990, celle-ci n'a cessé de ralentir à partir du début des années 2000 jusqu'à devenir négative à partir de 2010. Depuis cette période, la commune de Valloire perd des habitants.

Face à ce constat, et afin de rester un village de montagne dynamique qui vie à l'année, la commune **souhaite s'inscrire dans un scénario de développement positif** et se fixe pour objectif d'**accueillir environ 120 logements permanents** sur la durée de vie de son PLU (12 ans). Le développement du territoire s'appuiera en priorité sur les disponibilités foncières offertes par l'enveloppe urbaine. L'aménagement du secteur des Choseaux sur une surface d'environ 8300 m² située en continuité directe de l'enveloppe permettra de compléter ces disponibilités.

Pour répondre à cet objectif, la commune souhaite mettre en place les mesures nécessaires qui lui permettront de **lutter contre le phénomène d'érosion du parc permanent** et ainsi **garantir l'accès aux logements à sa population**. La part importante de résidences secondaires, qui représente aujourd'hui plus de 85% du parc de logements, entraine un déséquilibre du marché immobilier communal, alors que l'augmentation des prix de l'immobilier n'a pas favoriser l'installation de nouveaux ménages. C'est pourquoi la commune souhaite **inscrire des servitudes de logements permanents.**

ORIENTATION 2.

ADAPTER L'OFFRE D'HABITAT ET REPONDRE A LA DIVERSITE DES BESOINS DE LA POPULATION LOCALE

Le parc de résidences principales de la commune de Valloire apparait comme diversifié que ce soit en termes de typologie (logements collectifs, logements individuels) qu'en terme de taille de logements, permettant ainsi d'accompagner le parcours résidentiel de nombreux ménages. Cependant, l'analyse du marché immobilier et foncier local, la sédentarité des ménages de Valloire, ainsi que l'évolution de la répartition des ménages par catégories socio-professionnelles et le niveau de revenu moyen reflètent un territoire qui évolue. Afin de **répondre** à des besoins de plus en plus hétérogènes liés aux évolutions de la structure de la population et à la composition des ménages, la commune souhaite renforcer la diversité de son parc afin de proposer des logements pour toutes les catégories de la population. Il apparait essentiel de varier les typologies en matière de formes, de taille et de statut afin de toucher des cibles variées et des profils complémentaires.

- Répondre aux besoins des familles par une offre de logements adaptée à leurs attentes en renforçant notamment la production de logements de type T3 et T4.
- Répondre aux besoins des familles monoparentales et des ménages seules en proposant une part de petits logements.
- Répondre aux besoins de toutes les catégories sociales, et notamment des jeunes et des primoaccédants, en poursuivant la création de logements sociaux et abordables : en ce sens la commune s'engage à produire au minimum 30% de logements sociaux.
- Répondre aux besoins des publics spécifiques et notamment des travailleurs saisonniers en améliorant la qualité d'accueil.

ORIENTATION 3.

CONFORTER ET DEVELOPPER L'ARMATURE DES EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

La commune de Valloire dispose d'une offre d'équipements, de commerces et de services intéressante qui répond aux besoins de proximité et de premières nécessités des habitants. Cette offre se concentre principalement sur le centre-village et plus ponctuellement au hameau des Verneys. Facteur d'attractivité, aussi bien pour les résidents permanents que pour les touristes, leur maintien et leur développement doivent contribuer à valoriser, faciliter et permettre une vie à l'année.

- Soutenir et maintenir les activités commerciales et de services, en préservant et protégeant les rezde-chaussée de l'hypercentre et des Verneys dédiés à ces activités.
- Maintenir les équipements en place et permettre leur évolution. Il s'agit notamment de permettre la rénovation du groupe scolaire et l'extension du centre-technique, de répondre aux besoins de la petite enfance en étudiant les possibilités de construire une nouvelle crèche, de faciliter la rénovation de la base de loisirs.
- Favoriser l'implantation des équipements, des services et des commerces dans le centre-bourg pour conforter et préserver l'esprit village.
- Parallèlement, la mise en œuvre de moyen de communication rapide est une nécessité à l'attractivité du territoire : les solutions de télétravail se développant, les modes de communication numérique deviennent stratégiques et la connexion rapide est une priorité que la commune doit pouvoir faciliter en anticipant les aménagements et travaux nécessaires à son développement, et ainsi proposer des solutions de travail à l'année participant à l'accueil d'habitants permanents.

ORIENTATION 4.

FLUIDIFIER LES DEPLACEMENTS ET AMELIORER LE STATIONNEMENT

De par son relief et son caractère multipolaire, la commune de Valloire est dépendante de la voiture individuelle. Village de montagne les déplacements en direction de la station et au sein même du centre-village sont importants. La route départementale 902, qui permet de relier la vallée de la Maurienne au Col du Galibier représente un axe majeur remplissant deux fonctions pouvant être antagonistes : voie de transit elle est également une voie de distribution des différents flux dans les principaux hameaux. Par conséquent, cet axe concentre les plus forts trafics alors même qu'il traverse le centre-bourg. Afin de **désengorger le village, de réduire le trafic et de diminuer le recours à l'autosolisme**, la commune souhaite :

- Fluidifier la circulation en optimisant les différents flux et en repensant les sens de circulation.
- **Diminuer les obligations de déplacements en voiture individuelles** en rapprochant les habitants des services, équipements et commerces et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- **Conforter l'offre de transport alternative** et notamment l'offre des navettes qui relient Valloire à ses principaux hameaux.
- Faciliter les liaisons avec la vallée en menant une réflexion sur l'accès au village-station. Il s'agira notamment d'inciter et d'encourager les pratiques de covoiturage et le report sur l'offre de transport collectif, et d'intégrer les conclusions de l'étude mobilité réalisée par la Communauté de Communes à l'échelle du grand territoire.

Parallèlement, dans un contexte de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et pour répondre à l'ambition générale de réduire l'empreinte et l'emprise de la voiture dans le village, la commune souhaite **favoriser et encourager les déplacements doux.** La densité du centre-village et la concentration, dans un périmètre restreint, des principaux commerces, services et équipements sont des atouts majeurs pour le développement des modes actifs.

- Mettre en place un maillage piéton et cycle à l'échelle de la station inter-hameaux pour sécuriser les déplacements vers le chef-lieu et ainsi limiter les déplacements motorisés individuels.
- Valoriser et renforcer les continuités piétonnes dans le centre.
- Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics afin de rendre attractif les modes actifs : sécurité, confort d'usage, renforcement de la signalétique, aménagement de stationnement vélos, ...

Il convient également de revoir et d'améliorer l'offre de stationnement :

- Créer une offre de stationnement complémentaire en entrée de village pour soulager l'hypercentre de la fonction de stationnement de longue et courte durée. Deux nouvelles zones de parking pourraient être envisagées à l'entrée de Valloire au niveau du hameau des Granges, et à la sortie du village, à proximité de l'UCPA.
- Organiser, aménager et requalifier les espaces de stationnement afin de limiter l'impact de la voiture individuelle sur l'espace public et notamment sur le triangle formé par la Route des Grandes Alpes, la Rue de la Sétaz et l'Avenue de la Vallée d'Or.

AXE 2. PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1.

PRESERVER L'ARMATURE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Avec une géographie singulière, Valloire abrite un patrimoine naturel et une richesse écologique qui s'appuie sur des sites de qualité reconnus par plusieurs inventaires et zonages de la biodiversité. Ces espaces constituent des **réservoirs de biodiversité qu'il convient de protéger durablement**. Au-delà de ces milieux d'intérêt écologique et afin d'offrir aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie, il est également essentiel de **maintenir les corridors écologiques** qui assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité. En ce sens, c'est donc l'ensemble de **la trame verte et bleue du territoire qu'il est nécessaire de protéger et préserver**.

- Protéger rigoureusement les espaces de grandes richesses écologiques et notamment : le réseau de zones humides et leur espace de bon fonctionnement qui couvrent les versants du territoire, les cours d'eau et leurs berges, les lacs et leurs abords, les secteurs identifiés comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I présents au Sud et au Nord du territoire, ou encore les zones de présence sensible du tétras lyr.
- Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques qui permettent le déplacement des espèces d'un massif à l'autre en limitant l'étalement urbain le long de la RD902. Il s'agira notamment de maintenir les corridors identifiés entre le hameau du Col et le hameau des Granges, entre le Serroz et la Borgé, entre les Verneys et la Rivine.
- Protéger les espaces de nature dite « ordinaire » à dominante agricole, forestière et naturelle et qui représentent des espaces de relais dans la dynamique écologique du territoire.
- **Préserver et rétablir les trames noires**, en limitant l'éclairage nocturne afin de réduire la pollution lumineuse.

ORIENTATION 2.

PROTEGER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES

Le développement de la commune doit désormais s'organiser autour du socle naturel. La gestion durable des ressources est une priorité. Au-delà du rôle support du bâti, les sols remplissent des fonctions essentielles et constituent une ressource naturelle fondamentale pour la préservation de la biodiversité et la souveraineté alimentaire du territoire.

 Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers en réduisant la consommation de ces espaces d'environ 60% par rapport aux dix dernières années¹, en densifiant en priorité l'enveloppe urbaine actuelle et en limitant l'étalement urbain aux seuls besoins du territoire.

¹ Entre janvier 2015 et décembre 2024 (10 ans), la commune a consommé 52 612 m² dont 40 545 m² (soit 4055 m²/an) peuvent être considérés comme des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Le projet de PLU, établit sur 12 ans, prévoit d'assurer un développement sur 66 017 m² dont 17 748 m² (soit 1479 m²/an) peuvent être considérés comme des ENAF. Ces ENAF correspondent au secteur d'extension des Choseaux (8230 m²), au secteur d'extension nécessaire au développement du centre technique municipal (2814 m²) et aux dents creuses. insérées dans le tissu urbain qui représentent une surface supérieure à 2500 m². Rapporté à des périodes équivalentes (à l'année), la commune s'engage bien dans une réduction des ENAF d'environ 60%.

 Maintenir l'activité agricole et préserver les espaces agricoles stratégiques qui participent à la mise en œuvre de la stratégie alimentaire définit sur le territoire de la Maurienne, dans le cadre du PAT (Projet Alimentaire Territorial).

L'eau est également une ressource naturelle fondamentale qu'il convient de protéger car essentielle à la vie humaine, à l'agriculture et aux activités économiques.

- Préserver la ressource en eau, aussi bien en qualité qu'en quantité, en protégeant les différents captages afin de garantir sa mise à disposition.
- S'assurer de la bonne adéquation entre les différents besoins et la ressource en eau en dimensionnant le développement urbain et économique du territoire au regard du bon état quantitatif de la ressource.

ORIENTATION 3.

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET LIMITER LES RISQUES DE POLLUTION

La commune de Valloire est concernée par plusieurs risques naturels qui contraignent son développement et qui sont intrinsèquement liés à la géographie du site : avalanche, chutes de blocs et de pierre, crues torrentielles, glissement de terrain, inondation, ... L'objectif est **d'intégrer la connaissance de ces différents risques afin d'assurer la protection des populations et des biens.** Au-delà de l'intégration des prescriptions du Plan de Prévention du risque inondation (PPRi) et du Plan de Prévention des risques naturels (PPRn), de la sensibilisation et de l'information des populations, se sont également les sources de pollutions que la commune doit prendre en compte dans le cadre de son développement afin d'en limiter les conséquences sur la santé humaine et l'environnement.

- Localiser les lieux d'urbanisation et leur niveau de développement en fonction des risques en limitant strictement l'urbanisation dans les secteurs d'aléas naturels afin de réduire le risque à la source.
- Tenir compte du risque d'inondation lié à la Valloirette en maintenant des zones d'expansions des crues.
- Limiter l'imperméabilisation liée aux différents aménagements urbains afin de diminuer les concentrations d'écoulement et favoriser la diffusion des eaux de ruissellement le plus en amont possible : en ce sens, l'infiltration des eaux pluviales devra être prioritaire lorsque la nature du sol le permet.
- Protéger les différents captages afin de maîtriser les risques pour la santé humaine.
- S'assurer d'un traitement de qualité des eaux usées afin d'éviter la pollution des sols et des nappes phréatiques.
- S'inscrire dans une approche globale de gestion des déchets en réduisant les déchets en lien avec les ambitions de la Communauté de Communes qui porte la compétence. Il s'agira de poursuive les efforts engagés en faveur du tri et du compostage afin de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles.

ORIENTATION 4.

AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les enjeux énergétiques auxquels doivent faire face les territoires nécessitent de s'engager vers un développement plus sobre dans le but de **réduire les consommations et renforcer les économies d'énergie**. La

consommation annuelle par habitant du secteur résidentiel sur Valloire est de 20 284 kWh/an/habitant, ce qui classe la commune au-dessus des communes appartenant à la même typologie « touristique ». En ce sens, le secteur résidentiel représente 20% des émissions de gaz à effet de serre. Face à ces constats il est donc nécessaire que la construction neuve ainsi que les rénovations intègrent les objectifs de diminution des consommations énergétiques.

- Accompagner et encourager la rénovation thermique et énergétique des constructions, premier levier d'action en faveur de la transition énergétique.
- Soutenir et favoriser la construction de bâtiments économes en énergie en incitant les projets bioclimatiques, à énergie positive et bas carbone, et développer des formes urbaines économes en énergie.
- Au-delà du secteur résidentiel, c'est également le secteur des transports qui représente une part importante des consommations énergétiques du territoire et des émissions de gaz à effet de serre : l'organisation même du territoire devra faire l'objet d'une attention particulière afin de limiter les déplacements en voiture individuelle. Cette ambition fait écho aux objectifs inscrits en matière de mobilité et de déplacement.

Parallèlement, il conviendra de faciliter la mise en place des dispositifs de production d'énergie renouvelable dans le respect du paysage et du patrimoine, le territoire offrant un potentiel intéressant.

- Accélérer le déploiement de l'énergie solaire en favorisant les installations sur les bâtiments et sur les espaces de stationnement (par la mise en place d'ombrières) tout en veillant à leur intégration paysagère.
 Il s'agira également, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, de recenser le foncier propice au développement d'une production d'énergie solaire photovoltaïque au sol, sans préjudice pour l'activité agricole.
- Pérenniser les installations de production d'énergie hydraulique existantes et permettre le développement de nouveaux projets de microcentrale notamment en partie basse de la Rue de la Bonne Eau.
- **Permettre le projet de Station de Transfer d'Energie par Pompage** développé par la SEM et l'organisme local fournisseur d'électricité sur le secteur de La Sétaz.
- Etudier les autres potentiels de développement d'énergie renouvelable tel que le biogaz, le bois énergie ou encore la géothermie.

AXE 3. MAINTENIR, PRESERVER ET VALORISER LES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

ORIENTATION 1.

VALORISER LE GRAND PAYSAGE

Le paysage contribue largement à la mise en valeur du territoire. En ce sens, il participe à l'attractivité touristique de la commune et à la qualité du cadre de vie des habitants permanents. La commune de Valloire s'insère dans un territoire montagnard au relief marqué. Cette configuration offre au territoire des paysages variés et contrastés : paysage fermé de combe, paysage mixte habité en cuvette, paysage ouvert habité de haute vallée, paysage ouvert sauvage de haute vallée, paysage ouvert brut de haute montagne. Cette configuration offre également des points de vue remarquables et de larges panoramas sur les secteurs habités et les massifs environnants. Cependant l'essor du tourisme a entrainé un étalement de l'urbanisation qui grignote progressivement les premiers versants et impact les motifs paysagers.

- Maintenir les grandes structures paysagères du territoire en limitant l'étalement urbain et en définissant une stratégie d'implantation bâtie qui respecte les milieux naturels et agricoles.
 - o **Protéger les terres agricoles, les près de fauches et les prairies d'alpage** qui participent à l'entretien et à l'ouverture du paysage : ces espaces offrent des « respirations » qui permettent certaines perspectives sur le paysage naturel et urbain.
 - O Maintenir les espaces dominés par la végétation et notamment les surfaces boisées qui couvrent les premiers coteaux et qui accompagnent les cours d'eau.
 - Maintenir les coupures vertes et paysagères entre les hameaux et le centre-bourg et soigner les franges entre les espaces urbains et les espaces agricoles.
- Maintenir les points de vue remarquables sur les lieux habités et le grand paysage et valoriser la découverte du paysage par le maintien des sentiers de randonnées ;
- Valoriser les sites emblématiques de la commune tels que les cols du Télégraphe et du Galibier, ou encore les hameaux historiques.

ORIENTATION 2.

METTRE EN VALEUR L'IDENTITE DE VALLOIRE A TRAVERS SON PATRIMOINE

Village authentique de montagne à l'économie tournée traditionnellement vers l'agriculture et l'élevage puis vers le tourisme, Valloire a su conserver les traits caractéristiques de son passé qui se reflètent à la fois dans l'organisation urbaine de la commune et dans l'architecture de ses constructions. Le territoire regorge ainsi d'un patrimoine riche qu'il convient de protéger et de mettre en valeur.

- Préserver la morphologie initiale des villages isolés: il s'agira notamment de maintenir la compacité et la silhouette générale des hameaux du Col, des Granges, du Mollard, du Villard, de Poingt-Ravier, de la Rivine ou encore de Bonnenuit.
- Permettre et faciliter la reconstruction qualitative des ruines dans les hameaux de Bonnenuit et de Poingt-Ravier afin de préserver l'existence de ces groupements bâtis.
- Identifier les différentes typologies de patrimoine bâti et accompagner leur évolution : annexes type chambre, bâtisses historiques datant du XIXème siècle, chalets typiques, ... Il s'agira d'assurer la

réhabilitation qualitative de ces constructions qui témoignent de l'histoire de Valloire en permettant leurs évolutions par des principes adaptés et le maintien de leurs caractéristiques architecturales.

- Protéger le petit patrimoine vernaculaire et religieux, tel que les chapelles, les croix et les oratoires.
- Mettre en valeur le patrimoine agropastoral et d'estive en identifiant, protégeant et permettant la reconstruction les chalets d'alpage.

ORIENTATION 3.

PRESERVER ET RENFORCER LA QUALITE DU CADRE URBAIN DE LA COMMUNE

Village station, l'essor du tourisme et les phases de développement de Valloire ont conduit à produire le paysage urbain actuel. Ce dernier se caractérise par une certaine hétérogénéité des constructions, édifiées au coup par coup, et des espaces publics minéraux dédié à la voiture. Afin de **maintenir son caractère authentique** il est nécessaire de renforcer la qualité du cadre urbain.

- Retravailler et mettre en valeur les espaces publics de la commune en adaptant les aménagements aux pratiques estivales et hivernales.
 - Limiter l'empreinte de la voiture en requalifiant les espaces de stationnement du centrebourg.
 - Aménager l'Avenue de la Vallée d'Or et les fronts de neige en des espaces multifonctionnels, lieux d'animation et de déambulation.
- Protéger les parcs et jardins privés et renforcer la végétalisation du bourg.
- Garantir l'insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions aux tissus bâtis existants en définissant des règles de volumétrie et d'aspect.

AXE 4. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE MODELE ÉCONOMIQUE LOCAL

ORIENTATION 1.

CONSOLIDER ET DIVERSIFIER L'ECONOMIE TOURISTIQUE POUR REPONDRE AUX DEFIS DE DEMAIN

La commune de Valloire est avant tout un village station. Le tourisme est en ce sens l'activité économique principale du territoire. Face aux enjeux du changement climatique et à la transformation des modèles économiques, il est aujourd'hui nécessaire d'étendre la saison touristique. La commune souhaite ainsi poursuivre les efforts engagés au cours des dernières années et tendre vers un tourisme « toute saison ».

- Conforter l'offre hivernale en modernisant et sécurisant le domaine skiable.
 - Optimiser l'expérience des skieurs en poursuivant l'amélioration des équipements du domaine skiable qu'il s'agisse du ski alpin, du ski de fond ou du ski de randonnée.
 - o **Restructurer le domaine skiable** en permettant la montée en altitude des jardins d'enfants et en modernisant le secteur Sud Grand Plateau.
 - Adapter la station aux enjeux climatiques en assurant une gestion durable de la ressource (projet des retenues collinaires).

La commune souhaite également **diversifier les activités hivernales parallèles au ski et hors ski** en valorisant les fronts de neige et espaces destinés à l'évènementiel.

- Renforcer le positionnement sportif de Valloire en toute saison. La commune souhaite ainsi développer les pratiques sportives, ludiques et de plein air qui permettront de faire vivre la station au-delà de l'hiver.
 - o **Renforcer l'offre et la politique cyclo** en s'appuyant sur l'attractivité du Col du Télégraphe et du Galibier, et en adaptant le domaine skiable à la pratique du VTT.
 - o **Préserver et valoriser le réseau structurant des sentiers et chemins de randonnées en** valorisant leurs départs et les sites traversés (espaces d'informations, espaces de restauration type pique-nique, ...).
 - Valoriser et compléter l'offre d'équipements existants, en restructurant l'espace Val'Form ou encore le golf.

ORIENTATION 2.

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT DURABLEMENT MARCHAND

Commune station, l'offre d'hébergement à destination des touristes est un enjeu majeur pour la consolidation de l'activité. Le parc de lits touristiques de Valloire oscille entre 16 269 lits en été et 16 399 lits en hiver dont la majorité sont des lits commercialisés, c'est-à-dire des lits marchands. Cependant, l'analyse plus fine de la composition des lits touristique permet de mettre en avant l'importance des résidences secondaires non commercialisés, offre la plus représentée sur le territoire communal avec près de 5 161 lits en hiver et 6 665 lits en été. Si le parc de lits touristiques de Valloire observe une stabilité du nombre de lits touristiques entre 2018 et 2024, on peut observer une progression des lits professionnels (+7%) et une importante diminution du nombre de lits non commercialisés (-13%) qui s'explique en partie par un travail de remise en location de biens par Valloire Réservation. Face à ce constat, la commune poursuivre les efforts et actions engagées en faveur de l'offre marchande afin de préserver le dynamisme économique de la commune.

- Freiner la construction de résidences secondaires et permettre la création de lits durablement marchands.
- Préserver les hôtels, les centres de vacances et les maisons familiales en interdisant leur changement de destination.
- Inciter à la remise sur le marché des résidences secondaires sorties du secteur marchand.
- Mobiliser en priorité le parc de logements touristiques existant en incitant à la réhabilitation des lits froids.
- Assurer une montée en gamme de l'offre et garantir la qualité de l'hébergement face aux nouvelles attentes de la clientèle, en proposant une nouvelle offre encore non présente sur le territoire.

ORIENTATION 3.

SOUTENIR L'ACTIVITE ARTISANALE LOCALE

La commune de Valloire se présente comme un pôle d'emploi majeur. Si les activités présentes et les emplois proposés sur le territoire sont largement tournés de manière directe et indirecte vers l'économie touristique, le soutien aux autres activités est important afin de diversifier l'économie de la commune et ainsi proposer des emplois à l'année, décorrélés du tourisme.

- Maintenir la zone artisanale de la Bonne Eau et permettre son développement par surélévation des constructions existantes.
- Proposer aux artisans des capacités de stockage et d'entreposage en dehors des secteurs urbanisés afin d'améliorer et de faciliter leurs conditions de travail et prévoir une zone permettant le stockage des matériaux inertes (projet ISDI).
- Faciliter l'installation et le développement des activités économiques dans le tissu urbain en autorisant les activités non nuisantes et ainsi encourager la mixité fonctionnelle.
- Accompagner le déploiement des outils numériques, équipements essentiels pour les acteurs économiques.

ORIENTATION 4.

PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE VECTEUR D'UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

L'agriculture joue un rôle central dans l'identité et l'économie locale du territoire de Maurienne, poussée par la présence de l'AOP Beaufort et de plusieurs IGP. L'agriculture occupe près de 42% du territoire de la commune : les prairies permanentes et les surfaces pastorales sont largement représentées. Si le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer, celles-ci sont de plus en plus grandes et l'activité agricole reste génératrice d'emplois direct et indirect. Dans un contexte où il convient de soutenir l'Autonomie Alimentaire en Maurienne, la commune souhaite pérenniser l'activité agricole de son territoire.

- Maintenir les terres agricoles de qualité et les surfaces exploitées en limitant la consommation d'espaces et le mitage.
- Protéger les conditions d'exercice de l'activité en maintenant les terres autour des exploitations, en préservant les accès aux terres, en maintenant la fonctionnalité des bâtiments et en permettant leurs évolutions, ...

- Faciliter l'installation de nouvelles exploitations.
- Renforcer les circuits courts et garantir une proximité entre production et consommation en permettant la création de locaux accessoires de vente.
- Faciliter la diversification de l'activité en renforçant les liens entre tourisme et agriculture et en développant une offre agritouristique.